

MÉMOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Déposé lors du bureau d'audiences publiques en
environnement sur le projet de parc éolien
communautaire Pohénégamook – Picard – Saint-
Antonin - Wolastokuk

Résumé

L'histoire du Témiscouata en est une de résilience et de prise en main concertée de son développement par l'ensemble des communautés au bénéfice de tous ses habitants. Les impacts de ces mobilisations apportent force et espoirs.



MRC de
Témiscouata

Un bref historique du développement des communautés témiscouataines et du développement éolien

L'histoire du Témiscouata et de ses habitants est une histoire de résistance et de résilience.

Le peuplement du territoire de l'arrière-pays du Bas-St-Laurent s'est fait durant la crise des années 1930. Le gouvernement du Québec, cherchant un moyen de réduire le chômage et la précarité des citadins, prend la décision de rendre des terres accessibles à la population québécoise pour qu'ils puissent travailler et subvenir à leurs besoins par l'agriculture. La pauvreté des sols et la grande quantité de roches rendent difficile l'essor de ces communautés qui se développent davantage autour de l'exploitation forestière que par l'agriculture.

À la fin des années 1960, le Bureau d'aménagement de l'est du Québec, mandaté par le gouvernement du Québec, propose la relocalisation massive de cette même population, maintenant enracinée. Cette initiative se voulait un banc d'essai du gouvernement pour réduire les coûts gouvernementaux et les subventions données aux municipalités dans les milieux éloignés des plus grandes agglomérations. L'essor économique de la Révolution tranquille vient avec l'augmentation des besoins en main-d'œuvre. Il apparaît opportun de ramener la population vers les grands centres et de laisser l'exploitation forestière aux grandes compagnies. Il s'en suit une mobilisation populaire sans précédent pour le monde rural : les Opérations Dignité. Cette résistance face à la volonté gouvernementale de faire disparaître plusieurs villages du Témiscouata permet non seulement de maintenir vivant ces villages, mais également une prise en main de l'activité économique liée à la forêt. La forêt est alors vue comme un outil de développement des communautés rurales. La création des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie au début des années 1970 a fait école pour la création de l'ensemble des groupements forestiers du Québec.

En 2002, un incendie ravage l'abattoir Du Breton de la ville de Notre-Dame-du-Lac, aujourd'hui Témiscouata-sur-le-Lac. En raison du refus du propriétaire de reconstruire au Témiscouata, 450 emplois locaux sont perdus et la perte de plus de 300 000\$ en taxes municipales amène la ville en tutelle. Les citoyens et personnalités d'affaires se mobilisent encore une fois pour se relever et diversifier l'économie témiscouataine déjà fragilisée par la crise du bois-d'œuvre avec les États-Unis. De cette mobilisation, des acteurs économiques font émerger plusieurs projets, dont le Parc National du Lac Témiscouata qui ouvrira ses portes 10 ans plus tard.

À l'automne 2004, le Conseil de la MRC de Témiscouata a fait préparer une étude de préfaisabilité par la firme Hélimax sur la possibilité de procéder à l'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC et ce, au nom des 20 municipalités constituant la MRC à cette époque. Le but de cette initiative était de faire participer le milieu aux retombées économiques et sociales de la mise en place d'un projet de production d'électricité à partir d'un ou de plusieurs parcs éoliens. L'étude ayant révélé un fort

potentiel éolien sur le territoire de la MRC de Témiscouata, la MRC dépose ensuite une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour financer l'étude de faisabilité. La FCM a accepté la demande d'aide financière à la condition qu'un partenaire privé s'engage à financer l'équivalent. Toutefois, la loi ne permettant pas de s'associer avec un partenaire privé, la MRC de Témiscouata dépose, en collaboration avec la Fédération des municipalités du Québec (FQM), un projet de loi privé (Bill privé) à l'Assemblée nationale du Québec afin de permettre légalement à la MRC de s'associer financièrement avec un partenaire privé. À la suite du dépôt du projet de loi privé, le gouvernement préfère adopter une modification législative permettant à toutes les MRC et municipalités du Québec de travailler en partenariat avec le secteur privé. C'est ainsi qu'en 2005, la MRC s'associe avec la compagnie Boralex en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

En 2006, plusieurs entreprises privées spécialisées en développement éolien démontrent de l'intérêt pour implanter des parcs éoliens dans le secteur déjà délimité pour le projet communautaire de la MRC. Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec souhaitent, à cette époque, donner la priorité aux projets éoliens privés lors de l'appel d'offres de 2006 et offrir par la suite aux projets communautaires la possibilité de déposer un projet dans le cadre d'un autre appel d'offres. La MRC fût dans l'obligation d'interpeller directement le premier ministre du Québec pour dénoncer la situation. Voici un extrait de la résolution du conseil des maires illustrant la situation et ses conséquences pour l'ensemble de la communauté Témiscouataine :

EXTRAIT DE LA RÉOLUTION RS-160-06

(...)

ATTENDU QUE de surcroît, le gouvernement du Québec entend privilégier le secteur privé pour les premiers appels d'offre devant être présentés à Hydro-Québec, les projets de type communautaire comme celui de la MRC étant relayés dans le cadre d'un deuxième appel d'offre,

ATTENDU QUE cette façon de procéder est inacceptable et éliminera presque à coup sûr le projet de la MRC,

ATTENDU QUE le développement éolien doit s'inscrire dans une approche de développement durable en tenant compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux,

ATTENDU QUE le vent est un élément du patrimoine collectif et communautaire et doit être traité comme tel,

ATTENDU QUE les récents soubresauts de la crise forestière affectent grandement la vitalité économique de toutes les municipalités du Témiscouata, et qu'il devient vital pour notre territoire de bénéficier des retombées économiques liées à l'exploitation de la ressource éolienne,

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) appuient la démarche de la MRC,

Il est proposé par Gilles Garon

appuyé par André Chouinard

et résolu unanimement,

Que la MRC de Témiscouata et ses vingt (20) municipalités demandent au gouvernement du Québec de poser un geste de solidarité économique en réservant à la MRC l'exclusivité du territoire public clairement identifié dans la municipalité de St-Honoré.

Que la MRC de Témiscouata informe le gouvernement du Québec qu'elle n'émettra aucun avis, permis, certificat ou quelque autorisation qui aurait pour effet d'empêcher la réalisation du projet de parc éolien qu'elle convoite depuis quelques années.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, à monsieur Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à monsieur Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata, à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités et à monsieur Jean Perreault, président de l'Union des municipalités du Québec.

Les enjeux sociaux, le développement durable et le caractère collectif du développement de la filière éolienne y sont clairement nommés à cette époque. L'importance de l'aspect communautaire afin de permettre à chaque municipalité de bénéficier des retombés économiques de cette ressource collective est bien exprimée dans cette résolution.

La diversification économique est plus que nécessaire à un moment où la crise forestière fait rage et qu'il existe un important exode des jeunes vers la ville. La baisse démographique du début du millénaire et les pertes d'emplois mettent une énorme pression sur les habitants et les municipalités pour maintenir les services et l'attractivité de la région. Considérant l'ensemble de ces enjeux, le conseil des maires de la MRC prend la décision d'encadrer le développement éolien à l'intérieur d'un Règlement de contrôle intérimaire. Le Règlement de contrôle intérimaire numéro 02-07 régissant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Témiscouata entre donc en vigueur le 10 juillet 2007. Ce Règlement, conforme aux nouvelles orientations gouvernementales en matière de développement éolien, prévoit un espace exclusivement dédié aux développements éoliens communautaires. Cette disposition vient assurer une participation municipale dans le secteur où la MRC a déjà investi des sommes importantes en étude de faisabilité. Bien que ce secteur soit localisé dans une seule municipalité, le conseil des maires souhaitait que tout projet éolien bénéficie à l'ensemble des communautés du Témiscouata. C'est pourquoi, avant même qu'un projet soit réalisé, les lignes directrices de la redistribution des redevances ont fait l'objet d'un consensus et par la résolution RS-086-07, dont voici un extrait, la contribution souhaitée des projets éoliens au maintien des services et au développement des communautés locales y est soulignée :

EXTRAIT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO RS 086-07

(...)

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata et ses partenaires se sont dotés d'une vision témiscouataine axée sur la prise en main par le milieu du développement régional,

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Témiscouata et ses partenaires se sont dotés d'un plan d'architecte (plan de développement) dont les orientations sont axées sur une vision régionale du développement : développer la fierté des Témiscouatains, promouvoir le Témiscouata, créer des liens d'appartenance, développer une plus grande concertation des populations pour obtenir de meilleurs services, maintenir des services de proximité, s'approprier la gestion de services par la décentralisation, etc., etc.,

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata appartient aux municipalités qui la composent et que tous les gestes qui sont posés et les décisions qui sont prises par les maires pour favoriser l'aménagement du territoire, le développement régional et durable et la protection de l'environnement sont adoptés majoritairement et dans la grande majorité des cas de façon unanime,

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a toujours eu pour objectif de favoriser le développement du Témiscouata sur la base du plus large consensus possible, permettant ainsi au milieu de contrer le rapport de force exercé par les nouvelles villes fusionnées comme celles de Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, etc.,

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC appuient financièrement les dossiers à caractère régional, telles les quotes-parts au développement économique (CLD), au développement touristique (Sentier national, Sentier Petit Témis, Sentier Monk) au développement des transports (Transport adapté et collectif), en développement de la santé (Fondation de la santé), au développement des communications (Inforoute à large bande, tours de communication radio pour services incendie et d'urgence), au développement de la culture (Ville et village d'art et du patrimoine), à la protection de l'environnement (PGMR, service d'inspection régionale), à la protection des citoyens (schéma de couverture de risque en sécurité incendie) et à l'aménagement du territoire (schéma d'aménagement),

ATTENDU QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC dans un esprit régional et collectif, ont toujours accepté sans difficulté d'assumer des quotes-parts qui ne profitaient pas nécessairement dans l'immédiat à leurs concitoyens,

ATTENDU QU'il y a lieu de poser un geste solidaire et équitable quant à la répartition des redevances exigées des entreprises voulant implanter des parcs éoliens sur le territoire de la MRC de Témiscouata,

ATTENDU QUE tout projet de développement éolien a pour effet de créer un impact sur le paysage, un bien collectif qui dépasse les frontières municipales,

ATTENDU QUE tout projet de développement éolien utilise une matière première qui fait partie du domaine public comme c'est le cas pour un barrage hydro-électrique,

ATTENDU QUE tous les projets d'énergie éolienne et hydroélectrique ne sont pas portés au rôle d'évaluation municipal et de ce fait non taxable, démontrant ainsi leur nature collective et publique,

*ATTENDU QUE la MRC a toujours voulu développer une approche régionale de gestion des ressources au profit des municipalités qui la composent,
(...)*

La volonté, exprimée dans cette résolution, demeure toujours en vigueur avec la même vision régionale et communautaire.

Depuis, l'ensemble des revenus générés par la filière éolienne au Témiscouata a permis la redistribution aux municipalités locales une somme approximative de 2 millions de dollars par année (variable en fonction des ventes d'électricité), de l'aide financière au développement économique et une participation importante au maintien des services régionaux totalisant autour de 30 millions de dollars.

Impacts sociaux et économiques de la filière éolienne pour la population témiscouataine

Pour mettre en lumière l'importance et l'impact de cette prise en main témiscouataine, voici quelques exemples de projets, de services à la population et d'apports à la vitalité socioéconomique réalisés sur l'ensemble du territoire du Témiscouata. Nous avons choisi de vous présenter les impacts en fonction des différents thèmes touchant l'ensemble des habitants :

Services aux municipalités

- Afin de diversifier l'économie de chaque milieu et de stimuler l'entrepreneuriat et la vitalité de chaque municipalité, plus de 1,6 million de dollars ont servi à l'embauche d'agents de développement local sous l'autorité directe des municipalités ou corporations locales.
- Les municipalités constituantes de la MRC ayant exprimé le besoin de créer un centre d'archives témiscouatain, plus de 100 000\$ y ont été investis depuis 2018 pour le traitement et l'archivage des documents historiques du Témiscouata.
- Pendant plusieurs années, les revenus éoliens ont permis de ne pas augmenter les frais chargés aux municipalités pour le service d'inspection régionale en environnement de la MRC de Témiscouata.
- La ville de Dégelis a utilisé ses revenus éoliens pour la construction d'un garage municipal, l'achat d'équipements de diffusion des conseils municipaux et la mise à jour du système de réfrigération de l'aréna.

Services aux citoyens

- Afin de maintenir les opérations de la traverse du lac Témiscouata, 191 000\$ ont été investis depuis le transfert de responsabilité du gouvernement provincial. Ce traversier permet à un grand nombre de travailleurs résidant du côté est du lac Témiscouata de venir travailler dans les entreprises et services publics localisés du côté ouest du lac. Il est également l'une des portes d'entrée du Parc National du lac Témiscouata et une vitrine touristique importante du Témiscouata.

- La dernière station-service de la municipalité de Rivière-Bleue étant menacée de fermeture, l'appui financier de la MRC a permis à la municipalité de se porter acquéreur du bâtiment et d'en faire un motel industriel tout en maintenant la station-service en fonction.
- Une partie de l'enveloppe budgétaire, dédiée au transport collectif et au transport adapté, soit plus de 20 000\$ par année, provient également des revenus éoliens.
- Plusieurs projets en habitation tels qu'une contribution aux Offices Municipaux d'Habitation (OMH), résidences pour aînés et un programme d'aide pour l'ajout de logements dans les bâtiments existants sont possibles grâce aux revenus éoliens de la MRC.
- Les revenus éoliens locaux de la ville de Dégelis ont permis l'installation d'une nouvelle garderie communautaire alors qu'une pénurie de place en garderie affecte les familles témiscouataines.
- La MRC, par le biais de ses revenus éoliens, soutient également les travailleurs de rue du Témiscouata.

Entrepreneuriat

- Les revenus éoliens ont permis de mettre en place un Fonds dédié au développement économique dont le capital moyen annuel est de 382 000\$. Le fonds permet d'octroyer de l'aide financière sous forme de prêts et de subventions sous la recommandation d'un comité d'investissement où siègent des professionnels de divers domaines. Plusieurs volets de ce fonds permettent de répondre aux différents besoins des promoteurs. Que ce soit en expertise externe, mise en marché, relève d'entreprise ou bien jeunes promoteurs (plus de 150 000\$), ces outils viennent s'ajouter à l'accompagnement et l'expertise du service de développement de la MRC de Témiscouata.
- À ce fonds, il faut ajouter la création d'un fonds local de solidarité pour venir en aide à nos entreprises et leur donnant accès aux services de la FTQ, s.e.c. pour une gamme complète en matière de capital de développement local. À travers ces fonds, 55 entreprises privées ont bénéficié de l'aide de la MRC. Les domaines d'activités sont divers. Que ce soit en alimentation, en restauration, en mode, en tourisme, en transformation agroalimentaire ou dans les grandes industries, l'appui de la MRC de Témiscouata est essentiel au développement et au maintien de nos commerces et industries.
- La municipalité de Lac-des-Aigles a instauré un programme d'aide financière local pour stimuler l'entrepreneuriat. Ce programme a contribué au maintien des commerces locaux et à la relève d'entreprise.

Éducation

- Parmi les faits saillants, nous avons investi 225 000\$ pour l'implantation du centre d'études collégiales. Cette antenne collégiale permet d'offrir, au Témiscouata,

plusieurs programmes d'études collégiales et ce, localement. Cette proximité a permis la formation d'une grande quantité de professionnels en soins de santé et la réorientation de carrière de plusieurs personnes pendant la pandémie. L'offre de formation se diversifie année après année et attire non seulement la population témiscouataine, mais aussi de nouveaux témiscouatins.

- Lors d'activités éducatives des écoles de Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Elzéar-de-Témiscouata et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, les élèves ont réalisé des aménagements et panneaux d'interprétation destinés à la production d'énergie éolienne et de sensibilisation aux paysages témiscouatins.

Culture

- Les municipalités constituantes de la MRC ayant exprimé le besoin de créer un centre d'archives témiscouatain, plus de 100 000\$ y ont été investis depuis 2018 pour le traitement et l'archivage des documents historiques du Témiscouata.
- Le Beaulieu Culturel du Témiscouata, lieu de diffusion culturelle du Témiscouata a également bénéficié d'une aide financière de la MRC.
- Le conseil des maires de la MRC investit plus de 30 000\$ annuellement en soutien à la culture par différents appels de projets et soutien direct aux activités culturelles.
- En période estivale, l'observatoire Aster organise des visites guidées du parc éolien Témiscouata 1 comme activité complémentaire à son offre pédagogique.

Sports et loisirs

- La ville de Témiscouata-sur-le-Lac a utilisé une partie des redistributions aux municipalités pour financer le centre multifonctionnel PGR où il est possible de louer des plateaux de jeux pour le badminton, le Pickleball ou le volleyball. Un anneau de marche et de course intérieur permet à la population de rester active à l'intérieur tout en profitant du paysage magnifique. On y retrouve également une salle de simulateur sportif.
- Les fonds éoliens ont aussi permis d'aider les organismes responsables des infrastructures de loisirs importantes, autant pour les citoyens que pour les visiteurs, tel que les clubs de Golf et stations de ski.

Tourisme

- Un des axes de diversification économique soutenus par la MRC de Témiscouata est l'amélioration de l'offre touristique. Avec l'arrivée du Parc National du Lac Témiscouata et l'amélioration de la sécurité de l'axe routier vers les maritimes, le conseil des maires a pris la décision d'accroître sa visibilité et de tenter d'accroître la durée des séjours des visiteurs au Témiscouata. Pour y arriver, c'est plus de 180 000\$ en 2 ans qui ont été investis en visibilité provinciale, refonte du site

tourisme Témiscouata et adaptation des outils de promotions pour la clientèle anglophone en route vers les maritimes.

- Plusieurs campagnes publicitaires sont possibles grâce aux revenus éoliens et le Témiscouata peut enfin être présent dans différents salons autant de vélo que de plein air en général.
- Le Témiscouata est aussi bien connu et apprécié des amateurs de quad et de motoneiges. La MRC a apporté un soutien financier aux organismes responsables du maintien et de l'amélioration des sentiers de véhicules hors route.

Sécurité publique

- La communication cellulaire et la haute vitesse internet n'étant pas déployées de façon uniforme sur le territoire, la MRC a utilisé des revenus éoliens afin d'engager une chargée de projet qui a permis de localiser les endroits problématiques au niveau du réseau cellulaire et d'accompagner le déploiement d'internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire témiscouatain. Sans ce travail, plusieurs familles auraient été oubliées dans l'ensemble des projets.
- La MRC de Témiscouata ayant plusieurs lacs et cours d'eau sur son territoire, les municipalités doivent être en mesure de secourir les plaisanciers en situation dangereuse sur les lacs. L'argent éolien a permis de compléter le financement d'un zodiac de sauvetage pour le secteur des municipalités de Pohénégamook, Saint-Athanase, Rivière-Bleue et Saint-Marc-du-Lac-Long.
- La MRC a, de plus, participé au financement d'un camion-échelle pour le Service-incendie de Témiscouata-sur-le-Lac.

Environnement

- Afin d'accélérer la transition énergétique, un fonds de 20 000\$ a été créé afin d'aider les municipalités à implanter 5 bornes de recharge pour véhicules électriques.
- La mise en place d'un réseau de stations de lavage d'embarcation et de guérites automatisées n'aurait pas été possible sans l'implication de 90 000\$ de la MRC pour pallier le manque d'aide gouvernementale.

Ententes intersectorielles régionales

L'implication de la MRC n'est pas limitée au développement local. Par ses revenus éoliens, le conseil des maires de la MRC de Témiscouata participe à plusieurs ententes sectorielles de développement du Bas-Saint-Laurent. Que ce soit en bioalimentaire, pour la lutte aux espèces exotiques envahissantes, en attractivité et en immigration, les investissements réalisés dans ces ententes permettent d'aller chercher l'appui de différents partenaires et de collaborer à l'essor de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent.

En conclusion

Les défis à venir sont grands, voire immenses pour les communautés témiscouataines. La baisse de la population anticipée par l'Institut de la statistique du Québec laisse entendre qu'il y aura moins d'habitants en mesure de soutenir la vitalité économique de ce grand territoire habité.

Devant l'augmentation des responsabilités dévolues aux MRC et municipalités que ce soit en matière de protection de l'environnement, en sécurité publique, d'adaptation aux changements climatiques ou pour l'entretien des infrastructures municipales, la diversification des sources de revenus municipaux est primordiale. Il est inconcevable pour les élus du Témiscouata de s'en remettre uniquement au pouvoir de taxation municipal. Ce serait abandonner le territoire et ses habitants. La résistance, la résilience et la créativité témiscouataines dont nous avons fait état dans ce mémoire démontrent sans équivoque une volonté inébranlable d'habiter le Témiscouata et d'en faire rayonner les richesses au profit de sa population. La participation de la MRC à la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et à l'Alliance de l'Est démontre l'ouverture et la vision du Témiscouata à travailler au bien-être de l'ensemble des habitants de l'est du Québec.

Le conseil des maires de la MRC de Témiscouata est convaincu que la poursuite du développement de la filière éolienne au Témiscouata et dans les territoires de ses partenaires, dans le respect de l'environnement et de ses habitants est essentielle à l'épanouissement de tous.